



# Enquête Cfdt sur les tenues de fonction et fourchettes salaire -agents de maitrise et cadres- **LES RÉSULTATS !**

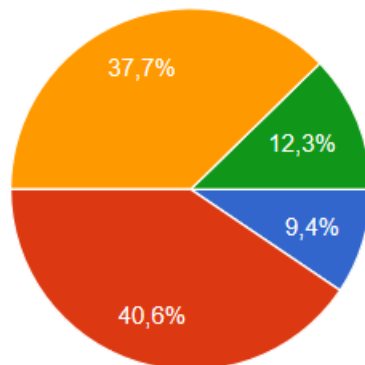


Cette enquête vise à faire le point sur les modifications de tenues de fonction, et à suivre l'évolution des grilles salariales.

**Auchan France – OIA – AIT**

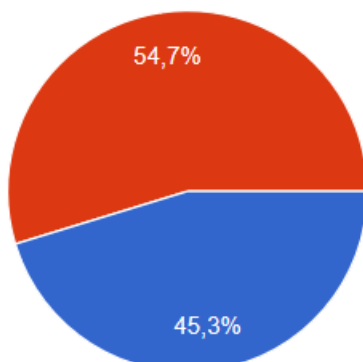
**321 salariés  
ont répondu.  
MERCII !**

## ■ Statut des répondants



- Agent de maitrise N5
- Agent de maitrise N6
- Cadre N7
- Cadre N8
- Cadre N9

## ■ Avez-vous la définition écrite de votre tenue de fonction ?

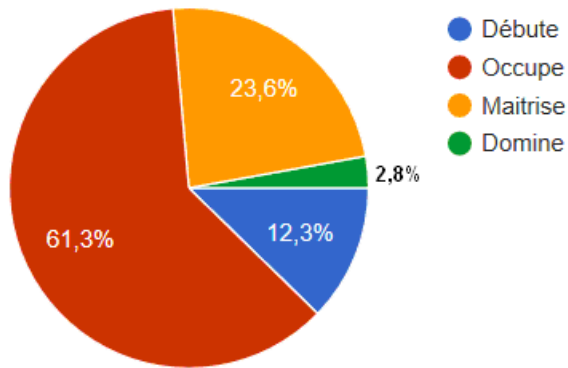


- Oui
- Non

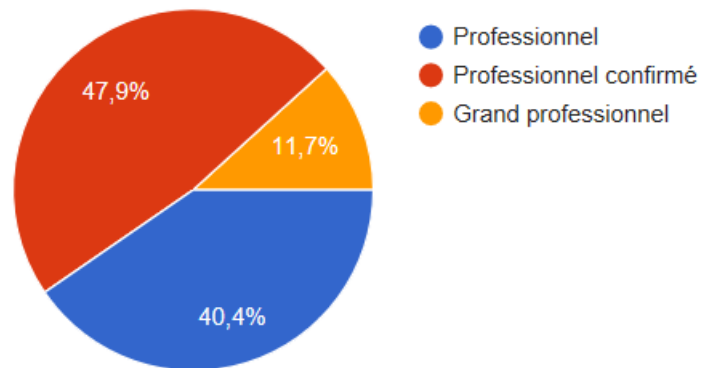
**Beaucoup de salariés déplorent le manque d'information et d'explication.** Ils souhaiteraient avoir une définition écrite, savoir comment sont déterminées les tenues de fonction et quels sont les critères pour passer d'une tenue à l'autre. Plusieurs répondants trouvent les explications très nébuleuses sur la raison des nouvelles tenues de fonction.

# ■ Evolution des tenues de fonction

Quelle était votre ancienne tenue de fonction ?



Quelle est votre actuelle tenue de fonction ?



**Pour rappel :** La direction a décidé de passer de 4 niveaux de tenue de fonction, à 3. Avec cette modification, elle indique vouloir simplifier et faire "sauter" le plafond de verre qui se situe entre Maitrise et Domine et qui générait quantitativement très peu de Domine (- de 10% de l'encadrement sur ce niveau).

**La bascule se fera suivant ces règles :**

Si le salarié présente un niveau global de résultat conforme aux attentes sur les 3 derniers entretiens (2014, 2015, 2016) alors son nouvel avis de tenue de fonction suivra le schéma suivant :

- Débute vers Professionnel
- Occupe vers Professionnel Confirmé
- Maîtrise et Domine vers Grand Professionnel

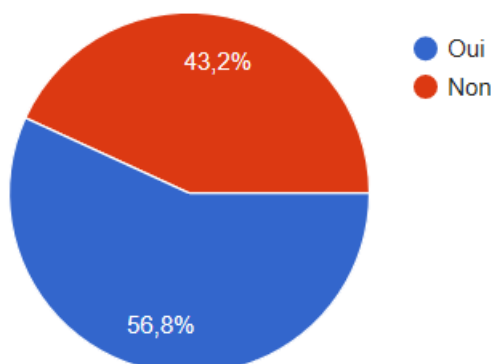
Mais dans le cas où son avis de tenue de fonction n'est plus tenu les dernières années alors son nouvel avis de tenue de fonction peut suivre la règle suivante (et dans tous les cas un plan de développement et de formation doit être établi) :

- Débute et Occupe vers Professionnel
- Maîtrise et Domine vers Professionnel Confirmé
- Pas de passage vers Grand Professionnel

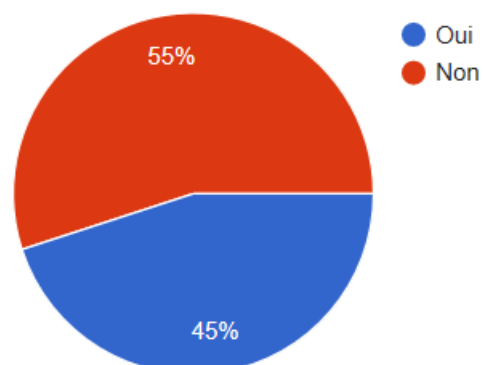
**Nous constatons que c'est surtout la 2eme méthode qui s'est appliquée. Si ça avait été la première on aurait eu globalement 12% de professionnel (on en a 40%) ; 61% de professionnel confirmé (on en a 48%) ; 26% de grand professionnel (on en a 11,7%) !**

Nous allons demandés en CE des explications sur cette situation et si les plans de développement ont été établis.

Votre nouvelle tenue de fonction vous semble-t-elle conforme à votre niveau ?

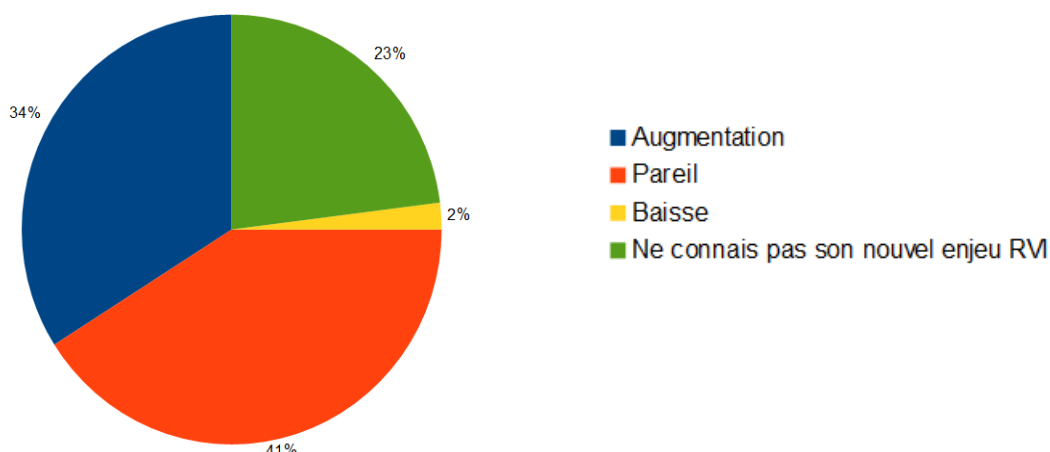


Avez-vous eu des explications claires et précises sur le choix de cette tenue de fonction ?



**Beaucoup d'insatisfaction suite à ces changements.** Notamment pour les nombreux salariés Occupe et Maitrise qui ont été placé au niveau Professionnel. Ils le vivent comme une régression.

## ■ Evolution enjeu RVI



**Nota** | Il y a maintenant une RVI dès le niveau « Professionnel » alors qu'il n'y en avait pas au niveau « Débute » à part certains métiers.

## ■ Forfait de base

- Bien que la fourchette indicative de salaire soit censée figurer dans leur bilan social individuel, 36% des répondants déclarent ne pas la connaître. De plus, certaines fonctions n'ont pas de grille.
  - 5% des répondants indiquent avoir un forfait de base inférieur à leur tenue de fonction. Cette situation n'est pas normale. Aucun salarié ne devrait avoir un forfait inférieur au mini de sa tenue de fonction. C'est d'autant plus incompréhensible que cette réorganisation des grilles donnait l'occasion de remettre les choses en cohérence.
- Beaucoup sont insatisfaits du faible écart (ou du manque de progression) de salaire lors d'un changement de statut. Cela bloque même certaines évolutions, car des agents de maîtrise refusent le passage au statut cadre pour ne pas perdre du salaire.

## ■ Conclusion

Ces changements de grilles n'ont pas été bien perçus et ont générés pas mal de mécontentement. Les salariés réclament plus de cohérence et de transparence sur les grilles ainsi que sur les règles de changement d'échelon.

Pour la CFDT nous le disons encore et encore, il faut revoir ce très vieil accord (de plus de 30 ans) sur les salaires de l'encadrement, et ouvrir la négociation sur un accord RVI qui n'existe malheureusement toujours pas.

**Si vous souhaitez plus de détails, discuter ou faire des propositions, n'hésitez pas à nous contacter :**

06-22-14-02-01    06-09-09-10-29  
[cfdt.auchan.cadres@free.fr](mailto:cfdt.auchan.cadres@free.fr)  
<http://cfdt-centrale-auchan.hautetfort.com>

**La CFDT, c'est faire.**

**Cfdt**  
des choix. des actes